

Paris, le 14 juin 2012

## COMMUNIQUE

Des étudiants et des enseignants de la Faculté de Médecine Paris-Diderot m'ont fait part de leur vive émotion de voir figurer, dans une épreuve de contrôle des connaissances de la Faculté portant sur un certificat optionnel de Médecine Humanitaire, une question d'examen faisant clairement référence au conflit israëlo-palestinien et faisant appel aux notions de "crime de guerre", "crime contre l'humanité" et "génocide".

Je partage leur émotion légitime et regrette très vivement que cet intitulé, pour le moins inopportun sur un sujet aussi sensible, ait pu blesser un certain nombre d'entre eux.

Sans préjuger de l'éventuelle ouverture par l'Université d'une procédure à l'encontre de l'enseignant responsable, je souhaite rappeler vigoureusement à chacun le principe de neutralité du service public de l'enseignement et la réserve qui doit en découler, des engagements personnels n'ayant pas lieu d'être portés au cœur d'une faculté où doivent être promus, à l'écart de toute provocation, des impératifs de respect mutuel et de tolérance.

Benoît SCHLEMMER



Doyen de la Faculté de Médecine  
Université Paris – Diderot